

Centrale à béton :

RECY
REIMS/PRUNAY
REIMS/SAINT-BRICE-COURCELLES
SAINTE MENEHOULD
SOIGNY-AUX-MOULINS

EARL Fromentin
20 route de Marson

51470 Moncetz-Longevas

Certification des 5 centrales à béton NF EN206

N° SYDEREP : FR300711_04QXJM
N° TVA : FR35 328069463

DATE	FACTURE	N° CLIENT	REFERENCE	COMMERCIAL
21/05/2025	F01250500017	412750	F01250500017	

Code	Libellé Article	Qté	U	PRIX HT	TOTAL HT	TVA
CHANTIER	EARL Fromentin					
NJB253A280	C25/30 XF1 S3 Dm20 CEM2 280	6	M3	128.00	768.00	20 %
504	CONTRIB ENVIRON	6	UN	1.50	9.00	20 %
505	HAUSSE ENERGIE	6	UN	2.50	15.00	20 %
552	REP	6	UN	1.68	10.08	20 %
	VB KOLB					
	Règlement le 30/04/2025 du montant : 962.50 € par :					
	VB AVANT LIVRAISON					

Mode de règlement : VB AVANT LIVRAISON

Echéance : 21/05/2025

Domiciliation

BANQUE SG REIMS ENTREPRISES
IBAN FR76 3000 3036 2400 0200 0456 420 - BIC SOGEFRPP
OPTION TVA SUR LES DEBITS

Total HT :	802.08 €
Total TVA :	160.42 €
Total TTC :	962.50 €
RESTE A PAYER :	0.00 €

ATTENTION : Nous vous demandons de RESPECTER ABSOLUMENT L'ECHEANCE INDIQUEE en application de la loi de modernisation du 04.04.2008 ; PENALITES DE RETARD au taux BCE + 10 points sans pouvoir être inférieur à 3 fois le taux légal. AUCUN ESCOMPTE NE SERA ACCORDE POUR REGLEMENT ANTICIPE. Tout professionnel en situation de retard de paiement est de plein droit débiteur, à l'égard du créancier, d'une indemnité forfaitaire pour frais de recouvrement, d'un montant de 40 €. Lorsque les frais de recouvrement exposés sont supérieurs au montant de cette indemnité forfaitaire, le créancier peut demander une indemnisation complémentaire sur justification.

Facture

N° Facture	Référence	Date du document	N° Client	Nom du client
F01250500017	F01250500017	21/05/2025	412750	CLIENT COMPTANT ASSUJETTI

Détail des livraisons

Date	N° BL	Code client	Code article	Désignation	QTE	Unité
Chantier : 275732 EARL Fromentin						
02/05/2025	001119213	412750	NJB253A280	C25/30 XF1 S3 Dm20 CEM2 280	6	M3
02/05/2025	001119213	412750	552	REP	6	UN